

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

(EXTRAIT)

n° 2024-02

de la commune de FERICY

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le



ID : 077-217701796-20240119-D2024_02-DE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
15	12	11

DATE DE LA CONVOCATION
12/01/2024

DATE D'AFFICHAGE
12/01/2024

Séance du Vendredi 19 janvier 2024, à la mairie de Féricy

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf janvier à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FONTAINE Corentin, FOURGOUX-LECLERC Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, HAMÉON Yoann.

Absente excusée :

ROCHER Catherine ayant donné pouvoir à Hervé DESPOTS

Absente :

MENET Sophie

Yoann HAMÉON est désigné secrétaire de séance

OBJET : Lancement de la consultation des entreprises pour le projet de restaurant scolaire

Le Maire rappelle le projet de construction de restaurant scolaire engagé en 2021 par la signature d'un contrat de maîtrise d'œuvre avec un architecte.

Ce projet complet avec toutes les autorisations, les plans, les notes de calcul a néanmoins été rejeté lors des demandes de subvention car beaucoup de communes avaient déposé des dossiers et l'enveloppe octroyée n'était pas suffisante.

Les dossiers de demande de subvention ont été redéposés cette année. Néanmoins, il apparaît nécessaire d'obtenir des montants plus affinés des travaux (pour le moment, nous travaillons sur des estimatifs calculés par l'architecte).

Par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, les élus autorisent le maire à lancer la consultation des entreprises attendu que seule l'obtention des subventions à minima à hauteur de 70% entraînera le lancement des travaux.

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte

Transmis en Préfecture le 23 Janvier 2024
Publié le 24 janvier 2024

Le secrétaire de séance
Yoann HAMÉON

Extrait certifié conforme
à Féricy, le 22 Janvier 2024

Le Maire,
Jean-Luc GERMAIN

